

Pêches de l'Atlantique

[Traduction]

Enfin, monsieur le Président, j'estime que la solution que propose le gouvernement au problème de la restructuration est des plus insolites. Comment a-t-il pu envisager de conclure une entente de ce genre avec la Banque de Nouvelle-Écosse? Je m'étonne de l'accord que manifeste l'opposition. L'hypocrisie de l'opposition officielle en ce qui concerne ce projet de loi saute aux yeux. Qu'elle ne pense pas nous leurrer par son jeu. Si les députés d'en face veulent appuyer la mesure, c'est leur droit. Mais qu'ils cessent de crier à la nationalisation ou à l'étatisation du secteur des pêches, tout en collaborant avec le gouvernement pour faire adopter le projet de loi en un jour. Je veux qu'on sache, monsieur le Président, que l'opposition officielle appuie ce projet de loi, parce que sa position est très évidente. Le chef de l'opposition (M. Mulroney), quelques jours après la présentation de la mesure, a dit qu'il allait l'appuyer. Le ministre des Pêches de Terre-Neuve a répété en privé à Ottawa, à tous ceux qui voulaient l'entendre, qu'il avait la garantie que l'opposition officielle ne s'opposerait pas au projet de loi.

● (1710)

Ce parti ne peut pas gagner sur tous les tableaux, monsieur le Président. S'il veut appuyer ce projet de loi, qu'il le fasse. Autrement, il sait ce qu'il aurait dû faire. Les conservateurs n'ont pas à prétendre qu'il est mauvais et qu'il va nationaliser les pêches, puisqu'ils lui ont déjà donné leur appui. S'ils ne l'avaient pas fait, nous aurions pu l'examiner davantage.

M. Baker: Monsieur le Président, j'ai entendu les propos que le député de Gloucester a tenus au comité et je l'ai écouté de nouveau ce soir. J'aurais une question à lui poser. Comment peut-il affirmer, d'une part, que les pêcheurs du Nouveau-Brunswick peuvent très bien aller pêcher au large de Terre-Neuve, mais que ceux de la Nouvelle-Écosse ou de Terre-Neuve, d'autre part, n'ont pas le droit de pêcher dans le golfe? Il a dit à maintes reprises qu'il fallait faire abstraction des pavillons provinciaux sur les bateaux. Alors, pour ce qui est du golfe Saint-Laurent, ce sont les poissons qui battraient le pavillon des provinces? Avec sa liste dont il a donné lecture et qu'il a remise au ministre, est-ce que le député ne se livre pas en quelque sorte au chantage?

M. Breau: Monsieur le Président, il n'est pas du tout question de chantage. J'ai énuméré devant le ministre, au comité, et je lui en ai dressé la liste par écrit, toutes les questions qui, à mon avis, préoccupent le secteur des pêches du Nouveau-Brunswick. Si on veut m'accuser à tort de faire du chantage, qu'on le fasse. A titre de député, je me dois de représenter mes électeurs, de faire connaître leurs points de vue et de défendre les intérêts des pêches du Nouveau-Brunswick tels qu'ils ont été exposés au comité.

Quant aux navires battant pavillon provincial, le député n'a vraisemblablement pas écouté ce que j'ai dit. S'il m'a écouté, il n'a rien compris. J'ai dit qu'il s'agissait, en l'occurrence, de conflits entre flottilles de bateaux de pêche. Quand on parle de flottille, on parle en fait de deux choses: les dimensions des navires, qui déterminent le volume des prises qu'ils peuvent transporter, et la puissance de leurs moteurs. Voilà de quoi il s'agit. Je n'ai jamais soutenu que les navires de la Nouvelle-Écosse ou de Terre-Neuve ne devraient pas pêcher dans le

golfe. En fait, ils y pêchent. Ce que nous voudrions, c'est réserver la majeure partie des poissons de fond aux navires qui mesurent tout au plus une centaine de pieds de long, dont les moteurs sont moins puissants et dont le port d'attache est situé sur les rives du golfe, que ce soit à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, dans l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick ou au Québec. Ce sont ces bateaux-là qui devraient pêcher dans le golfe, monsieur le Président, car leurs moteurs ne sont pas assez puissants pour aller pêcher à l'extérieur du golfe. Et ces bateaux ont leur port d'attache dans les cinq provinces.

Il y a des bateaux de plus de 100 pieds de long et munis de moteurs puissants qui ont leur port d'attache au Nouveau-Brunswick et qui vont pêcher au large; or, les propriétaires de ces bateaux estiment eux aussi qu'ils ne devraient pas avoir le droit de pêcher dans le golfe. Par conséquent, monsieur le Président, nous ne voulons mettre de pavillons sur les navires ni sur les prises. Ce que nous voudrions, c'est réserver les poissons de fond du golfe aux navires qui ne peuvent pas aller pêcher à l'extérieur du golfe. Je trouve que c'est juste et raisonnable.

M. Nickerson: Monsieur le Président, je m'en veux d'intervenir dans cette altercation qui oppose le député de Gander-Twillingate et le député de Gloucester. J'ai l'impression que les députés libéraux sont fort divisés sur ce sujet, comme sur maints autres d'ailleurs. J'ai une question à poser au député de Gloucester qui, comme il se devait, a fait longuement état des inquiétudes de ses commettants, ce dont je le félicite. A son avis, pourquoi le ministre des Pêches et des Océans et le gouvernement que, vraisemblablement, il appuie n'ont-ils tenu absolument aucun compte de ses inquiétudes à ce sujet?

M. Breau: Je ne puis répondre à cette question, monsieur le Président. Je ne pense pas que le gouvernement n'ait tenu absolument aucun compte de mes inquiétudes à ce sujet. Si le député connaît bien la question, il sait que l'accord de principe avec la Nouvelle-Écosse semble associer la gestion des stocks du golfe à la restructuration d'une superentreprise en Nouvelle-Écosse. Je ne dirais pas que les préoccupations de l'industrie au Nouveau-Brunswick et celles que j'ai exprimées en son nom n'ont pas été prises en compte par le gouvernement, car le fait est que ce paragraphe précis de l'accord avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse n'a pas encore été accepté par le gouvernement. Le ministre a dit dans son allocution de troisième lecture, plus tôt aujourd'hui, qu'il se réunirait avec les hauts fonctionnaires de son ministère tout au début de la semaine prochaine afin de discuter de tous les points qui ont été soulevés par l'industrie des pêches du Nouveau-Brunswick et que j'ai résumés dans la note de service que je lui ai envoyée. Je ne crois pas que le ministre passera outre à cela.

Si nous adoptons cette position c'est que des pressions ont été exercées à Terre-Neuve, par le gouvernement terre-neuvien, pour que le gouvernement fédéral tente de résoudre les problèmes de l'industrie terre-neuvienne. La même chose s'est produite en Nouvelle-Écosse. Les deux gouvernements ont été consultés. Ma position, et celle des intervenants du Nouveau-Brunswick qui sont venus ici, était de ne pas s'y opposer. Ce qui est bon pour Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse est certes valable. Toutefois, nous voulons nous assurer que nous serons protégés, sans accord de restructuration, car il se trouve que notre secteur des pêches n'est pas en faillite. Comme nous ne sommes pas au bord de la faillite, nous ne voulons pas risquer de perdre ce que nous avons.